

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 14 avril 2026
DELIBERATION n°2026_04_06

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX, président sortant pour l'installation du Conseil, de Madame Marie-France MORANT, doyenne pour les points jusqu'à l'élection du président, puis de Monsieur Christophe RAULT, élu Président pour les autres points.
En exercice	Présents	Votants	
51	50	51	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : GAY Gilles, DESCAMPS Anne-Sophie, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, GAILDRAT Hervé, PAIN Baptiste, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, RAULT Christophe, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, PEINTRE Angélique, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, BERNARD Michéline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis, Nice Camille, ROSPARS-DERAY Elodie, MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, GABET Steve, MARLIERE Jocelyne, DESILLE Raymond, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, VANNELLE Alexandra, MARCHAND Sébastien, DUFATRE Stéphanie, BODET Philippe, FOLOPPE Christophe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, GODEAU Thomas, YVON Emilie, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, GUILLET Cyril, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de ROUFFET Laurent), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents :			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD
Convocation envoyée le : 8 avril 2026
Affichage de la convocation le : 8 avril 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 20 AVR. 2026 n°: 017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Date de publication sur le site Internet : 20 AVR. 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

Considérant que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

Considérant que l'organe délibérant peut prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

Vu la délibération n°2026_04_05 de ce jour, fixant le nombre de membres du Bureau à 27 membres et sa composition, comme suit :

- le Président,
- les 10 Vice – Présidents,
- le maire de chaque commune membre non représenté par les élections du Président et des Vice-Présidents.

Vu la délibération n°2026-04-02 de ce jour portant élection du Président,

Vu la délibération n°2026_04_04 de ce jour portant élection des 10 Vice-Présidents,

Monsieur le Président précise que les modalités de vote pour ce scrutin sont identiques à celles de l'élection du Président. L'élection se déroule donc au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président indique que 16 maires non représentés par les élections du Président, et des Vice-Présidents restent donc à intégrer au bureau.

Monsieur le Président propose

- Monsieur Gilles GAY
- Monsieur Stéphane GENDRE
- Monsieur Eric BERNARDIN
- Madame Sabine MOUNIER
- Madame Michéline BERNARD
- Monsieur Francis TRAIN
- Madame Elodie ROSPARS-DERAY
- Monsieur Samuel MADEUX
- Monsieur Chrétien BRUNIER
- Monsieur Matthieu CADOT
- Monsieur Pierre-François MARCHAND
- Monsieur Sébastien MARCHAND
- Monsieur Philippe BODET
- Monsieur Olivier JOUANNEAU
- Monsieur Richard MOREAU
- Madame Brigitte DIOT-BESNIER

Comme autres membres du bureau et soumis au vote

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU (1)

Candidature : Monsieur Gilles GAY

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire	5

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

<i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	
Nombre de suffrages exprimés :	46
<i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	
Majorité absolue :	24
<i>nombre pair – (nombre/2)+1</i>	<i>(exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i>
<i>nombre impair – (nb + 1)/2</i>	<i>(exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Gilles GAY	46

Monsieur Gilles GAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune d'AIGREFEUILLE d'AUNIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU (2)

Candidature : Monsieur Stéphane GENDRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire	5
<i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	
Nombre de suffrages exprimés :	46
<i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	
Majorité absolue :	24
<i>nombre pair – (nombre/2)+1</i>	<i>(exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i>
<i>nombre impair – (nb + 1)/2</i>	<i>(exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Stéphane GENDRE	46

Monsieur Stéphane GENDRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de BALLON au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (3)

Candidature : Monsieur Eric BERNARDIN

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire	5
<i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	
Nombre de suffrages exprimés :	46
<i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	
Majorité absolue :	24
<i>nombre pair – (nombre/2)+1</i>	<i>(exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i>
<i>nombre impair – (nb + 1)/2</i>	<i>(exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Eric BERNARDIN	46

Monsieur Eric BERNARDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de BREUIL LA REORTE au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (4)

Candidature : Madame Sabine MOUNIER

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	3
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	48
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	25

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Madame Sabine MOUNIER	48

Madame Sabine MOUNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentante de la commune de CIRE d'AUNIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installée.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (5)

Candidature : Madame Michellne BERNARD

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	11
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	40
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	21

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Madame Michellne BERNARD	40

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

Madame Micheline BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentante de la commune de FORGES au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installée.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (6)

Candidature : Monsieur Francis TRAIN

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	5
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	46
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Francis TRAIN	46

Monsieur Francis TRAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de GENOUILLE au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (7)

Candidature : Madame Elodie ROSPARS-DERAY

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	5
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	46
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Madame Elodie ROSPARS-DERAY	46

Madame Elodie ROSPARS-DERAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentante de la commune de LANDRAIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installée.

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (8)

Candidature : Monsieur Samuel MADEUX

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue :	24
<i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i>	
<i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Samuel MADEUX	47

Monsieur Samuel MADEUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de LA DEVISE au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (9)

Candidature : Monsieur Christian BRUNIER

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	11
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	40
Majorité absolue :	21
<i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i>	
<i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Christian BRUNIER	40

Monsieur Christian BRUNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de Le THOU au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (10)

Candidature : Monsieur Matthieu CADOT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Matthieu CADOT	47

Monsieur Matthieu CADOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT CREPIN au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (11)

Candidature : Monsieur Pierre-François MARCHAND

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	3
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	48
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	25

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Pierre-François MARCHAND	48

Monsieur Pierre-François MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT GEORGES DU BOIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (12)

Candidature : Monsieur Sébastien MARCHAND

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	6
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	45
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	23

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Sébastien MARCHAND	45

Monsieur Sébastien MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT MARD au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (13)

Candidature : Monsieur Philippe BODET

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	13
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	38
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 + 1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	20

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Philippe BODET	38

Monsieur Philippe BODET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT PIERRE D'AMILLY au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (14)

Candidature : Monsieur Olivier JOUANNEAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	13
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	38
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 + 1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	20

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Olivier JOUANNEAU	38

AR Prefecture

017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

Monsieur Olivier JOUANNEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de SAINT SATURNIN DU BOIS au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (15)

Candidature : Monsieur Richard MOREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Monsieur Richard MOREAU	47

Monsieur Richard MOREAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant de la commune de VIRSON au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU (16)

Candidature : Madame Brigitte DIOT-BESNIER

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire <i>Nuls + blancs / articles L 65 et L 66 du Code électoral</i>	4
Nombre de suffrages exprimés : <i>Nombre trouvés – bulletins litigieux</i>	47
Majorité absolue : <i>nombre pair – (nombre/2)+1 (exemple : 50/2 = 25 +1 = 26)</i> <i>nombre impair – (nb + 1)/2 (exemple : 51+ 1= 52/2 = 26)</i>	24

A obtenu :

Prénom, nom	nombre de suffrages obtenus
Madame Brigitte DIOT-BESNIER	47

Madame Brigitte DIOT-BESNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée représentant de la commune de VOUHE au sein du bureau communautaire et a été immédiatement installée.

Monsieur le Président proclame les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

Monsieur Gilles GAY

AR Prefecture

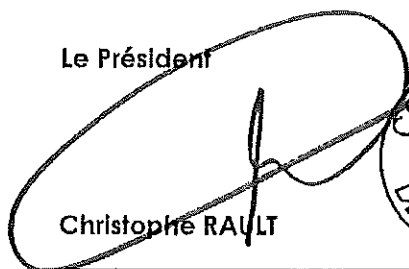
017-200041614-20260414-2026_04_06-DE
Reçu le 20/04/2026

Monsieur Stéphane GENDRE
Monsieur Eric BERNARDIN
Madame Sabine MOUNIER
Madame Micheline BERNARD
Monsieur Francis TRAIN
Madame Elodie ROSPARS-DERAY
Monsieur Samuel MADEUX
Monsieur Chrisitan BRUNIER
Monsieur Matthieu CADOT
Monsieur Pierre-François MARCHAND
Monsieur Sébastien MARCHAND
Monsieur Philippe BODET
Monsieur Olivier JOUANNEAU
Monsieur Richard MOREAU
Madame Brigifte DIOT-BESNIER

Et les déclare installés.

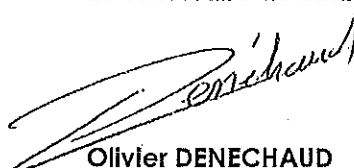
Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 15 avril 2026

Le Président


Christophe RAULT



Le secrétaire de séance


Olivier DENECHAUD

Détails et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.